

L'audace de se remettre en question

Pour une fois, l'AEFO n'aura pas eu à choisir le thème de son prochain congrès qui arrive à grands pas, soit du 12 au 15 mars prochain à Ottawa. En effet, le thème « la gouvernance » a été déterminé en grande partie par une nouvelle loi*, qui oblige l'AEFO à revoir sa façon de diriger le syndicat. Les congressistes devront décider qui décide quoi, comment, et pourquoi. La tâche est donc loin d'être simple...

À la base, on pourrait dire que l'AEFO est un regroupement d'enseignantes et d'enseignants et de travailleuses et de travailleurs d'autres établissements francophones de l'Ontario qui sont dirigés par leurs propres collègues, qui font eux-mêmes partie de quatre groupes bien distincts : le congrès d'orientation, l'assemblée annuelle (AA), le conseil d'administration (CA), et le comité exécutif (CE). Ces groupes – ou « instances » – sont la gouvernance de l'AEFO. Leurs rôles et leurs responsabilités sont définis par les Statuts et Règlements de l'AEFO**.

En mars 2016, les congressistes devront défaire les quatre morceaux du casse-tête (congrès, AA, CA, CE), et les assembler à nouveau. Il leur faudra donc trouver réponse à de multiples questions. Parmi celles-ci : comment améliorer notre façon de diriger? Le congrès, l'AA, le CA et le CE sont-ils aussi efficaces qu'ils pourraient l'être? Comment pourrions-nous améliorer leur raison d'être? Faudrait-il distribuer les responsabilités et les pouvoirs différemment?

Il est impossible de prédire ce que décideront les congressistes. Mais quelle que soit la nouvelle façon de diriger, l'AEFO continuera à être un syndicat dirigé par ses membres, à l'image de ses membres, pour l'ensemble de ses membres.

Le Congrès 2016 s'annonce passionnant!

Le président,

Carol Jolin

* Loi sur les personnes morales régissant le fonctionnement des organismes sans but lucratif (Ou, pour simplifier, Loi OSBL)

** Vous pouvez consulter les Statuts et Règlements dans la section sécurisée du www.aefo.on.ca.

Les congressistes devront décider qui décide quoi, comment, et pourquoi. La tâche est donc loin d'être simple...



28 conventions collectives

Comme vous le savez, maintenant qu'une entente a été conclue à la table provinciale puis ratifiée par les membres de l'AEFO, il faut passer aux négociations locales... et aux ratifications locales. **En tout, 28 conventions collectives doivent être négociées avec 12 conseils scolaires.** Selon les unités, les tables de négociation peuvent être divisées par palier (élémentaire et secondaire) et par catégorie de membres (réguliers ou suppléants) – ce qui explique le nombre important de tables de négociations.

Le 9 janvier, une première entente locale a été conclue entre l'Unité 61 et le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario. Avant de devenir la partie B de la convention collective de l'Unité 61, les membres de cette unité doivent passer à l'étape de la ratification.

Quels sont mes droits?

Je soupçonne qu'un de mes élèves est victime de violence à la maison, mais je n'ai aucune preuve. J'hésite à en parler à quelqu'un.

En tant que professionnelle ou professionnel qui travaille directement avec des jeunes, vous devez absolument signaler ce cas. C'est votre « devoir absolu », selon la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (LSEF). Le défaut de faire rapport ou de retarder de faire rapport constitue une infraction grave pour laquelle vous pourriez être passible d'une amende allant jusqu'à 1 000 \$. Bien entendu, vous devez avoir un motif raisonnable de soupçonner que votre élève peut avoir besoin de protection, par exemple contre une violence physique ou affective. On ne vous demande donc pas de « preuves », mais de faire rapport si vous avez un soupçon (raisonnable).

C'est à vous de signaler le cas à la Société de l'aide à l'enfance (SAE) – vous ne pouvez en aucun cas déléguer votre devoir à quelqu'un d'autre; et vous devez le faire promptement. Pour signaler un cas d'abus ou pour en savoir plus à ce sujet, consultez le site de la SAE au www.children.gov.on.ca. Pour toute question à ce sujet, communiquez avec votre unité.

Si vous désirez plus d'information au sujet des négociations qui vous concernent, n'hésitez pas à communiquer avec votre unité.

Qu'est-ce que le cybercounseling?

Les programmes d'aide aux employées et aux employés peuvent vous aider à surmonter une situation personnelle difficile : stress, tensions familiales, dépression... En tant que membre du personnel enseignant régulier, vous avez droit à toute une gamme de services, dont certains sont accessibles par courriel.

C'est le cas du cybercounseling, un service en ligne qui vous permet d'échanger des messages écrits avec une conseillère ou un conseiller. Vous envoyez un message par le site privé de Shepell et vous recevez une réponse dans les deux jours ouvrables.

Il n'est pas nécessaire de taper rapidement. Ce service confidentiel convient particulièrement aux personnes qui cherchent une solution de rechange au counseling téléphonique ou en personne. Certaines personnes s'expriment mieux par écrit et se sentent plus à l'aise de communiquer par ordinateur avec une professionnelle ou un professionnel qui les aidera à résoudre leurs problèmes. Pour ouvrir une session : <https://www.shepellfgiservices.com/ec/>. Consultez les autres services de Shepell : www.shepell.com.

Des élections à l'AEFO

Si vous êtes une personne déléguée inscrite au congrès d'orientation en mars prochain, pourquoi ne pas considérer un poste au sein de votre comité exécutif provincial, ou même au conseil d'administration de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO)? Que ce soit votre premier congrès ou votre 10^e, c'est une façon de plus de contribuer à la vie démocratique de votre association.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du congrès sous l'onglet Élections, ou communiquer avec Maureen Davis, mdavis@aefo.on.ca.

Bourses 2016

Le **Fonds AEFO/Francine-Morissette-et-France-Richard** fournit une aide aux membres de l'AEFO pour leur perfectionnement professionnel et aux membres de l'AEFO qui voudraient travailler avec des collègues de pays en voie de développement dans le cadre de projets internationaux.

Perfectionnement professionnel : trois bourses de 1 500 \$ pour appuyer les membres de l'AEFO dans leur formation en cours d'emploi.

Projets internationaux : une bourse de 1 500 \$ pour permettre à des membres de l'AEFO de travailler auprès de collègues de pays en voie de développement dans le cadre de projets internationaux axés sur la formation.

Date limite : 19 février 2016.

Formulaires : www.aefo.on.ca sous Outils et ressources/Fonds AEFO/Morissette-Richard. Info : claporte@aefo.on.ca.

Obtenez une carte-cadeau*
Amazon.ca de 25 \$ quand vous appelez
le RAEO pour un aperçu de tarif
d'assurance automobile ou habitation.

Appelez le RAEO dès aujourd'hui
au **866-206-7523** et indiquez le
code de promotion « Amazon ».



*Certaines restrictions s'appliquent. Lire les détails. L'offre de la carte-cadeau électronique n'est valable que si vous appelez le RAEO et parlez à un conseiller du RAEO en vue d'obtenir un aperçu de tarif d'assurance automobile ou habitation. Vous devez indiquer le code de promotion Amazon. Maximum d'une carte-cadeau électronique de 25 \$ par ménage. Vous devez résider en Ontario. Prévoyez un délai de livraison de cinq jours ouvrables pour la carte-cadeau. Pour recevoir la carte-cadeau, vous devez fournir une adresse courriel valide. Cette offre prend fin le 30 janvier 2016.



Association des enseignantes et
des enseignants franco-ontariens
290, rue Dupuis, 4^e étage,
Ottawa (Ontario) K1L 1B5

☎ 613 244-2336 ou 1 800 267-4217
☎ 613 563-7718 ou 1 888 609-7718

En Bref numéro 697 / Tirage : 1 700 / ISSN 0714-5578



aefo@aefo.on.ca
aefo.on.ca